



CONVENTION D HONORAIRE

Par **rehad**, le **26/02/2023** à **07:47**

bONJOUR,rnrn rnrnMa fille unique n'a pas fait preuve d'ingratitude je suis obligé de faire une procédure pour révocation de la donation que je lui ai faite, bien immobilier.rnrnJe vais signer une convention d'honoraires ce qui est normal .rnrnQue dois je signer je ne voudrais que l'avocat me demande un pourcentage énorme sur les biens qu'il récupère s'il y obtient gain de cause.rnrnMerci de votre conseilrnrnREHAD

Par **amajuris**, le **26/02/2023** à **10:31**

bonjour,rnrnà vous de lire attentivement la convention d'honoraires et de refuser de la signer si les clauses de cette convention ne vous conviennent pas.rnrnsalutations